

## Formulaire de demande de remboursement

### 1. Identification du lieu des travaux

Adresse :	
-----------	--

### 2. Identification du demandeur

Nom :			
Adresse :			
Ville :			
Province :		Code postal :	
Téléphone :		Cellulaire :	
Courriel :			

### 3. Description du dossier à rembourser

<input type="checkbox"/> Permis / certificat	# dossier :	<input type="checkbox"/> Usage conditionnel	# dossier :
<input type="checkbox"/> PIIA	# dossier :	<input type="checkbox"/> Modif. réglementaire	# dossier :
<input type="checkbox"/> Dérogation mineure	# dossier :	<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser :	
<input type="checkbox"/> Dépôt démolition	# dossier :		

### 4. Motif de la demande de remboursement

<b>Montant réclamé :</b>	
Si votre paiement a été effectué sur notre site internet (permis en ligne) ou par le terminal virtuel, complétez cette section :	Inscrire les 4 derniers chiffres de la carte de crédit: _____ Date du paiement: _____
S'agit-il d'une demande pour libérer une lettre de caution bancaire ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui   # lettre _____

### 5. Déclaration du demandeur

La personne soussignée déclare que les renseignements soumis sont exacts et complets.

Signature du demandeur :	
Nom et prénom :	
Date :	

**Transmettre la présente demande de remboursement par courrier électronique à l'adresse suivante :**  
[urbanisme.durable@ville.terrebonne.qc.ca](mailto:urbanisme.durable@ville.terrebonne.qc.ca)

**Ou par la poste :** Direction de l'urbanisme durable / 790, rue Saint-Pierre, Terrebonne (Québec) J6W 1E4

<b>À L'USAGE DE LA DIRECTION DE L'URBANISME DURABLE</b>	<b>ACCEPTATION DE LA DEMANDE :</b> <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>AUTORISÉ PAR :</b> _____ <small style="text-align: center;">NOM EN LETTRES MOULÉES</small>	_____ <small style="text-align: center;">SIGNATURE</small>
<b>REMARQUES :</b> _____	
<b>DATE :</b> _____	<b>MONTANT À REMBOURSER :</b> \$ _____

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE TARIFICATION EN MATIÈRE DE REMBOURSEMENT

### Remboursement :

Les tarifs précédents sont remboursables dans les cas prévus ci-après et aux modalités prescrites :

- a. Aucun remboursement dans le cas d'un permis ou d'un certificat d'autorisation délivré;
- b. Remboursement de 75% du tarif payé dans les cas suivants :
  - désistement du requérant avant la délivrance d'un permis ou d'un certificat d'autorisation;
  - demande de permis ou d'un certificat d'autorisation non conforme.
- c. Remboursement de 100% du tarif payé dans les cas suivants :
  - demande de permis ou de certificat non recevable ;
  - demande discrétionnaire non applicable.
- d. Aucun remboursement dans le cas d'une demande de PIIA, de dérogation mineure ou d'usage conditionnel qui a fait l'objet d'une recommandation au conseil du comité consultatif en urbanisme (CCU);
- e. Remboursement de 75% du tarif payé dans le cas du désistement du requérant avant la présentation d'une demande de PIIA, de dérogation mineure ou d'usage conditionnel au CCU;
- f. Aucun remboursement dans le cas d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme, d'un PPCMOI, d'un PAE ou d'un PAT qui a fait l'objet d'une résolution favorable du conseil;
- g. Remboursement de 50% du tarif payé dans le cas d'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme, d'un PPCMOI, d'un PAE ou d'un PAT qui a fait l'objet d'une résolution défavorable du conseil ou d'un désistement du requérant avant la décision du conseil.